



# Politique de responsabilité sociale

La responsabilité sociale constitue un des piliers essentiels de la gestion d'Aluminerie Alouette guidant notre mission, nos stratégies, nos exigences et nos comportements. Vivante au sein des valeurs véhiculées par l'organisation et ses employés, elle se traduit notamment dans les orientations, projets et actions quotidiennes. Ainsi, chez Alouette, nous privilégions entre autres l'égalité des chances, le sentiment d'appartenance, la responsabilisation, le respect et le développement harmonieux des individus et des communautés.

Solidement implantée dans son milieu et agissant en étroite collaboration avec ses communautés, Aluminerie Alouette souscrit au développement durable. La responsabilité sociale est intégrée dans nos activités. Les différentes politiques et façons de faire mises en place en ce sens s'inscrivent parfaitement avec la vision et la stratégie ESG (Environnement, Social et Gouvernance) déployées par l'aluminerie.

Dans cet esprit, la philosophie de l'entreprise repose sur les engagements suivants :

- Respecter et soutenir les droits humains tels que définis dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et d'autres instruments internationaux pertinents.
- Ne tolérer aucune discrimination ou toute autre violation des droits de l'homme dans ses opérations et dans sa chaîne d'approvisionnement.
- Ne tolérer aucune forme d'esclavage moderne tels que le travail forcé et le travail des enfants, au sein de ses opérations et de sa chaîne d'approvisionnement et ce en conformité avec les différentes conventions de Genève sur les droits fondamentaux du travail.
- Ne soutenir aucune pratique en lien avec l'esclavage moderne. À cet effet, l'entreprise s'engage à :
  - Ne pas se livrer ni apporter son soutien au recours au travail forcé;
  - Ne pas contribuer de quelque façon que ce soit au travail forcé, directement ou par l'intermédiaire d'agences de placement ou de recrutement en contrat direct ou par sous-traitance;
  - Respecter la législation canadienne : *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*, incluant l'émission d'un rapport annuel.
- Respecter tous les règlements et lois en vigueur.

- Assurer un milieu de travail favorisant l'équité, la diversité et l'inclusion en créant un cadre où chacun se sent respecté et en mettant de l'avant des pratiques assurant un environnement professionnel sécuritaire pour tous.
- Collaborer dans le respect avec les communautés autochtones et favoriser leur participation aux activités et opérations de l'aluminerie. Déployer des outils de sécurisation culturelle, notamment en faisant mieux connaître les traditions et savoirs autochtones.
- Appliquer des principes de transparence et communiquer de manière honnête et précise avec toutes ses parties prenantes.
- Agir de façon responsable et remédier, le cas échéant, aux impacts significatifs de ses opérations sur les communautés locales et l'environnement.
- Contribuer financièrement et activement à des projets structurants du milieu dans différents domaines.

Le respect de la politique de responsabilité sociale et des principes énoncés par Aluminerie Alouette constitue un engagement collectif. En ce sens, tous les employés et partenaires de l'entreprise doivent adhérer à ceux-ci.

AA-PO-0001 | RÉVISION 02 : 2025-12-11